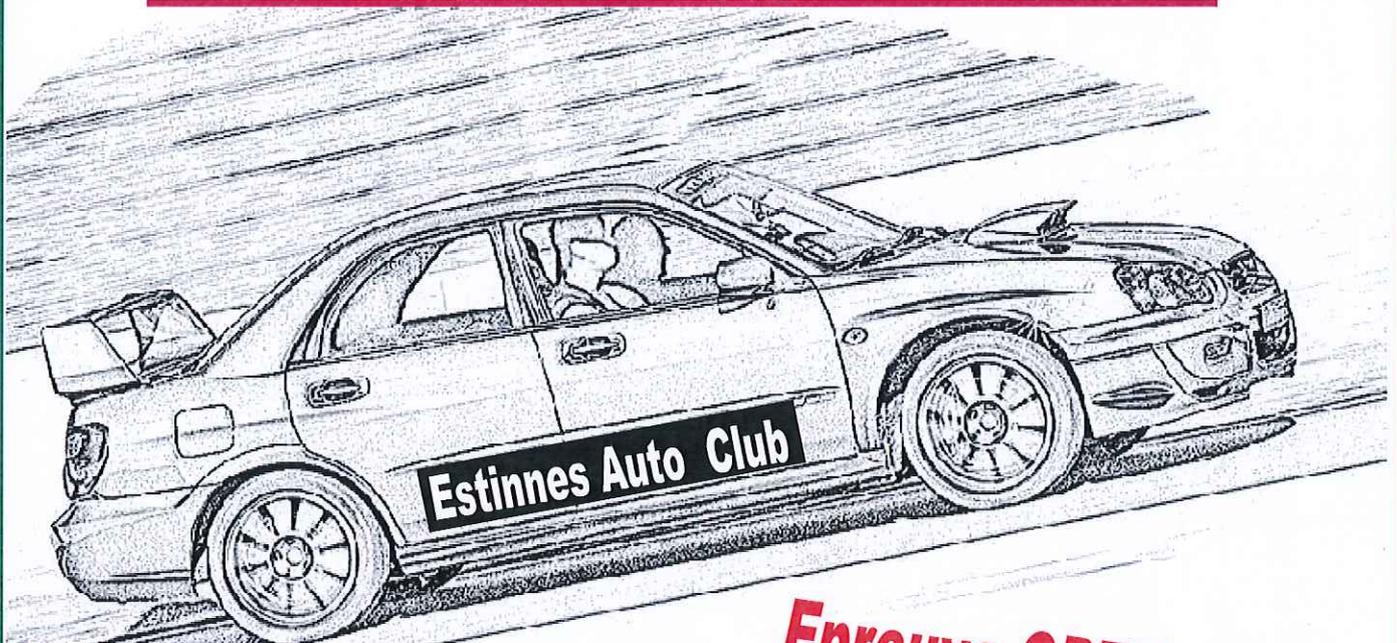


# R-S LEPTINES 06/05/2018



**Comptant pour:**

- Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Championnats du Hainaut, du Brabant & Luxembourg

**Komt in aanmerking voor:**

- Kampioenschap Federatie Wallonië-Brussel
- Kampioenschap van Henegauwen, Brabant en Luxembourg

**Counting for:**

- Championship of the Wallonia-Brussels Federation
- Championships Hainaut, Brabant & Luxembourg

**Zählen für:**

- Meisterschaft der Wallonie-Brüsseler Föderation
- Meisterschaften Hennegau, Brabant und Luxemburg

**Epreuve OPEN - ENVA**

**Contact Tel : 0497/ 367-190**

**Contact mail : [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

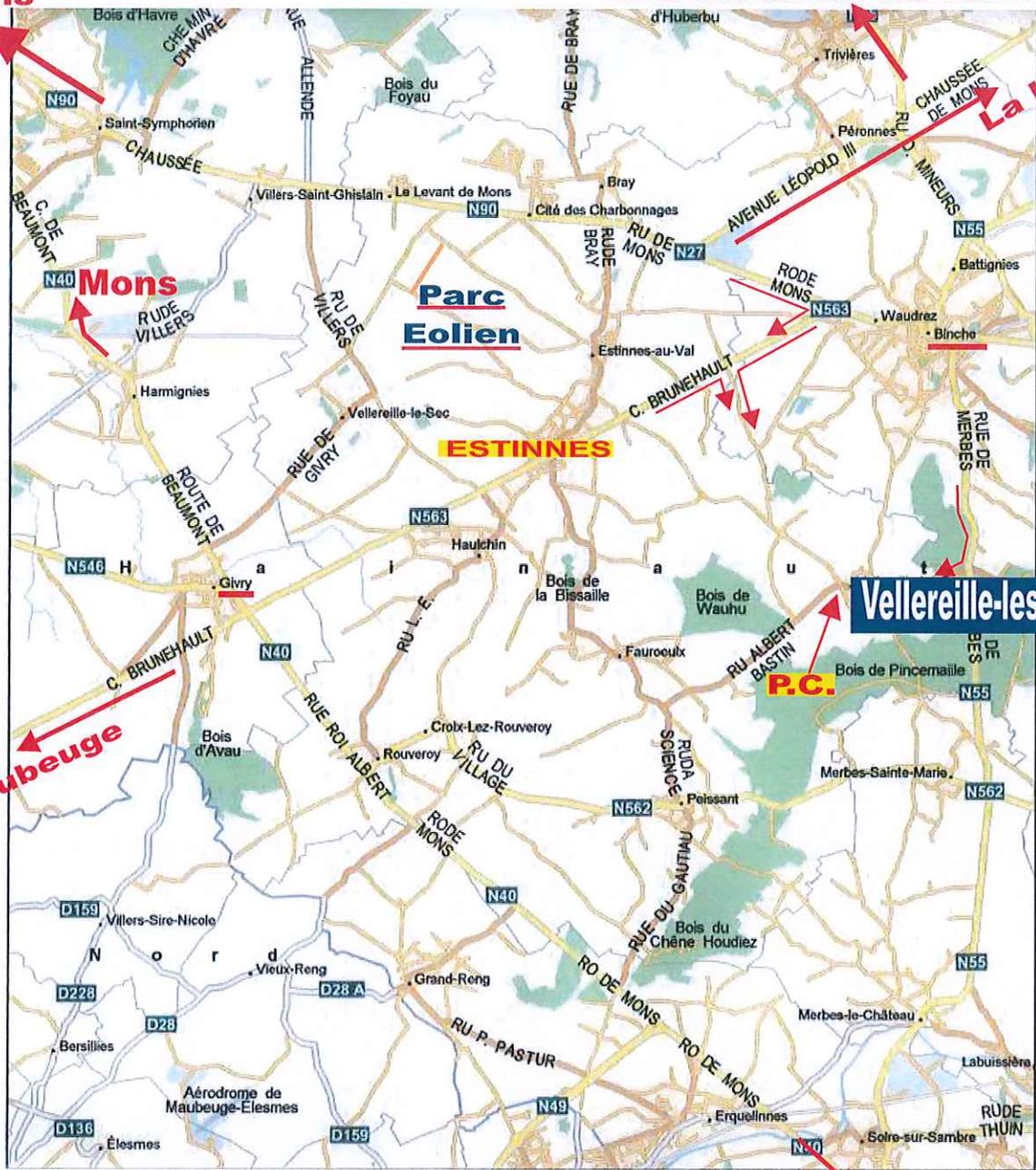
**Classements en live sur : [http://www.ddrt.be/ddrt\\_020.php](http://www.ddrt.be/ddrt_020.php)**

**Ed Resp.: ASBL Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B-7120 ESTINNES**

**Mons**

**E42 sortie LE ROEULX**

**La Louvière**



**Comment accéder à Vellereille-les-Brayeux :**

**Beaumont**

**De TOURNAI:**

Autoroute A16 / E42. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

**De MONS:**

Prendre route Mons-Beaumont, quitter à Givry (Cambuse) direction Binche, à l'Église d'Estennes-au-Mont prendre à droite direction Fauroeux et prolonger jusqu'à Vellereille-les-Brayeux

**De BRUXELLES:**

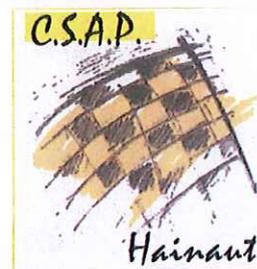
Autoroute E19. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

**De LIÈGE - NAMUR:**

Autoroute E42 direction Mons. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

**De LUXEMBOURG:**

Autoroute E411 direction NAMUR puis E 42 direction de MONS.. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux



## Rallye Sprint LEPTINES

Samedi 05 & dimanche 06/05/2018

Club organisateur : **ASBL ESTINNES AUTO CLUB**

N° d'entreprise : **424.290.866**

Epreuve : **RS LEPTINES**

Visa ASAF n° : **2018/002**

Dates : **05 & 06 mai 2018**

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES:

**Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 ESTINNES  
(Vellereille-les-Brayeux – Comme au Leptines)**

**G.P.S. : 50° 22' 46" N - 4° 08' 59" E**

### Règlement particulier

#### **\*Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.

**Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.**

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement :** Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

### Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

### Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

### Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

### Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

**a) Seul**, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au **31 décembre 1992**, à minuit.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b)** Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le **31 décembre 1992**, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c)** Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une **autre marque**), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

### Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer ; les voitures du type "cabriolet/roadster" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/dôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le 31/12/1961.

**Aucun passeport technique** ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

**L'arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte **ROUGE** de compétition sont acceptées.

### Équipement sécuritaire

**En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.**

**Rappel** : Si d'autres **équipements de sécurité** (**SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES**, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.**

## TIMING

<b>15/03/2018</b>			Parution du règlement
<b>22/03/2018</b>			Date de début des engagements
<b>03/05/2018</b>	à	<b>12.00</b>	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
	à	19.00	Attribution des numéros
	à	20.30	Affichage de la liste des engagés au Local, Place des Combattants à 7120 Vellereille-les-Brayeux <b>Tel : +32(0) 497 / 367-190</b>
<b>05/05/2018</b>	à	14.00	Ouverture de la permanence & Ouverture des vérifications administratives et distribution des documents
	à	14.30	Ouverture des vérifications techniques
	à	14.45	Début des reconnaissances
	à	17.00	Fermetures des vérifications administratives
	à	18.30	Fermeture des vérifications techniques & fermeture du secrétariat
	à	19.45	Fin des reconnaissances
<b>06/05/2018</b>	à	06.00	Début des reconnaissances
	à	06.55	Ouverture des V.A. (complémentaires)
	à	07.00	Ouverture des V.T. (complémentaires)
	à	07.15	Fin des reconnaissances
	à	07.25	Fermeture des V.A (complémentaires)
	à	07.30	Fermeture des V.T (complémentaires)
	à	07.50	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à	08.00	Ouverture du Parc Fermé de départ
	à	<b>08.30</b> <b>08'</b>	Départ 1 <sup>ère</sup> voiture P.H. pour le tronçon 1 Après le départ de la dernière PH, départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture div. 1,2,3,4
	à	<b>11.25</b> <b>08'</b>	Départ 1 <sup>ère</sup> voiture P.H. pour le tronçon 2 Après le départ de la dernière PH, départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture div. 1,2,3,4
	à	<b>14.00</b> <b>08'</b>	Départ 1 <sup>ère</sup> voiture P.H. pour le tronçon 3 Après le départ de la dernière PH, départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture div. 1,2,3,4
	à	<b>16.30</b> <b>08'</b>	Départ 1 <sup>ère</sup> voiture P.H. pour le tronçon 4 Après le départ de la dernière PH, départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture div. 1,2,3,4
	à	<b>18.00</b>	<b>Rentrée 1<sup>ère</sup> voiture au parc fermé final (entrée à l'heure idéale autorisée)</b>
<b>30'</b> après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux			
<b>30'</b> après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALISES			
<b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats ( <b>Maximum à 22h00</b> )			

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	LACROIX Luc	HT 232
Directeur de course adjoint	BALIGANT Benoit	HT 274
Directeur de sécurité	POIVRE Michel	HT 233
Directeur de sécurité adjoint	CORDIER Daniel	HT 228
Secrétaire du meeting	DENEUFBOURG Céline	HT 229
Relation avec les concurrents	KEPPENS Eric	HT 230
Bureau de calcul	D.D.R.T.	
Responsable du service médical	C.R.S.	
Représentant officiel sur la ligne de départ	POIVRE Michel	HT 233
Responsable de l'équipe du Parc Fermé	KEPPENS Eric	HT 230
Service médical	CRS & Ambulances PARAMSERVICE	
- Nombre d'ambulances	DEUX	
Responsable de l'E.S.	MODAVE Louis	LG 653
Responsable équipe sécurité	GOBEAUX Frédéric	CAS 20466

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

### Commissaires Sportifs

Président de Collège : VANDERLIN Pierre Lic. ASAF : BT 113  
Membre : WALBRECQ Laurent Lic. ASAF : Ht 22

### Commissaires Techniques

Président de Collège : GOSSELIN Jean-Louis Lic. ASAF : Ht 390  
C.T. : DAELS Didier Lic. ASAF : Na 944  
C.T. : BERNARD Alain Lic. ASAF : Na 965  
DELEERSNIJDER Laurent Lic. ASAF : Ht 360  
LEJEUNE René Lic. ASAF : Ht 227  
Stagiaire : DENEUFBOURG Franz Lic. ASAF : Ht 241  
Secrétaire : DENEUFBOURG Patrick Lic. ASAF : Ht 226

Observateur : DEMARCHE Christophe Lic. ASAF : Na 998  
Inspecteur Sécurité : LIMBOURG Eddy Lic. ASAF : Ht 311  
Stagiaire : JAUNIAUX Sylvain Lic. ASAF : Ht ???

## PERMANENCES

- Jusqu'au 04 mai **UNIQUEMENT** de 18 à 21 heures

- ° **Ligne directe info RS Leptines : +32(0) 497 / 367-190**
- ° **LEJEUNE Marvin GSM : +32.471-64.52.15 [lejeune89@gmail.com](mailto:lejeune89@gmail.com)**  
63 Rue du Moulin à 7041 Givry
- ° **KEPPENS Eric (Relation avec les concurrents) GSM : +32(0).0477/317-080**  
26/02 Place du Louvy à 6060 GILLY
- ° **DENEUFBOURG Patrick GSM : +32(0).478/267-944 (ou SMS) , [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**  
113 Rue des Trieux à 7120 Estinnes

Pendant :

- ° **Ligne directe info RS Leptines : +32(0) 497 / 367-190**
- ° **LACROIX Luc (Directeur de course) GSM : +32(0).496/282-226**
- ° **KEPPENS Eric (Relation concurrents) +32(0).0477/317-080**

Le lundi 07 & mardi 08 mai de 16h30 à 19h30 :

- ° **Ligne directe info RS Leptines : +32(0) 497 / 367-190**
- ° **DENEUFBOURG Patrick GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Il se trouvera à l'intérieur de la **Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.**

Résultats « ON-LINE » sur : [http://www.ddrt.be/ddrt\\_020.php](http://www.ddrt.be/ddrt_020.php)

## ORGANISATION

### ART. 1 DEFINITION

Le **06 mai 2018**, une épreuve dénommée « **Rallye-Sprint LEPTINES** (2<sup>ème</sup> édition du RS) comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Championnats Provinciaux du Hainaut , du Brabant & du Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières prescriptions **ASAF** ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

# L'épreuve est **OPEN** (ENPEA)

## **ART. 2 PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement comprenant une boucle d'une longueur de **32,040 km**, dont **15,075 km** d'étape de classement (dont 0 % de terre) à parcourir **4 fois**, soit au total **128,160 km** pour **60,300 km** d'étape de classement.

## **ART. 3 ADMISSION DES VEHICULES**

L'épreuve accueillera :

- les concurrents des Divisions 1, 2, 3 & 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6. du RPR)

## **ART. 4 NOMBRE MAXIMAUX D'ENGAGES**

### **4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES :**

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des Divisions **1, 2, 3, 4, PH Classic, PH S/R** (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

**Remarques** : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 07 avril (30<sup>ème</sup> jour avant la date de l'épreuve) à 20h00.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **4.2. DIVISIONS FACULTATIVES :**

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division **Histo-Démo** (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. Du RPR)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

### **4.3. REMARQUE IMPORTANCE :**

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**.

Il sera admis que si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé.

## **ART. 5 - A ENGAGEMENT** (Important : Voir Art. 9. du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir :

1° par voie postale, à l'adresse suivante :

**Estinnes Auto Club 113 Rue des Trieux B/7120 ESTINNES**

N.B. : **Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.**

2° à l'adresse E-mail : [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com) avec comme « objet » : ENGAG. RS LEPTINES 2018

Pour, au plus tôt, le 22 mars et au plus tard le 03 mai 2018.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 3 mai 2018 à 20 heures (Attention aux délais bancaires).:

N° : Iban n° **BE25 0682 1592 7582** BIC n° **GKCCBEBB** au nom de l' **Estinnes Auto Club**  
(**Attention aux délais bancaires**).

**Rappel** : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au **05 mai à 17 heures**, moyennant le paiement d'une majoration de **25,00 €**. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

#### **Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145€** pour les Divisions **1, 2, 3, PH Classic et PH S/R**.
- **180€** pour la Division **4** ;
- **105€** pour la Division **Histo-Démo**.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à **06h25 le dimanche 06 mai**, moyennant le paiement d'une majoration de **25,00 €** (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

### **ART. 5 - B ATTRIBUTION DES NUMEROS** (voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le **jeudi 03 mai** à **19h00**.

Permanence téléphonique à partir de **20h30** (Tél : **+32(0)497 367 190** jusque **22h00**)

Les numéros en Divisions 1,2,3 & 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'ordre des **départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué

### **ART. 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : **Chemin Albert Bastin à Fauroeux & rue Albert Bastin à Vellereille-les-Brayeux**

**L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF**

Ces rues & chemins seront mis en « sens unique » afin d'y assurer votre sécurité.

**GPS entrée : 50°22'01.09" N - 4°07'45.07" E – GPS sortie : 50°22'42.48' N - 4°08'51.61" E**

**Tout véhicule d'assistance ou autre attaché à un équipage ne respectant pas son roadbook entraînera un rapport qui sera remis à la Direction de Course, pouvant entraîner la mise hors course de l'équipage concerné !**

**Vous pouvez stationner remorques, camping car ou caravanes dans les rues de ce parc d'assistance mais uniquement côté droit dans le sens de la course.**

**L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €**

### **LE DEPÔT D'IMMONDICES EST INTERDIT**

Station à essence accessible durant l'épreuve : **OUI (Station ESSO Chaussée Brunehaut n° 87 à 7120 Estinnes-au-Mont sur la liaison avant l' E.C.) ; N 50°24'02.94" E 04°06'28.51"**.

### **ART. 7 RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue "librement" que le **samedi 05 mai**, entre **14h45** et **19h45** et le **dimanche 6 mai**, de **06h00** à **07h15**

Les participants des Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, **LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

Lors de son passage au secrétariat, chaque concurrent est tenu de faire enregistrer le véhicule de reconnaissance sur le document qui lui sera remis à cet effet.

En cas de non respect des heures de reconnaissances ou d'infractions sportives et routières relevées par un juge de fait ou les services de police, le concurrent fautif sera pénalisé conformément à l'art 2.5.5.1 du RPR Page 223.

**Identifié et attributions des « juges de faits » :**

LACROIX Luc Directeur de course, DENEUFBOURG Patrick, LEJEUNE René & CORDIER Daniel Commissaires.

**Leurs rapports et leurs jugements seront sans appel.**

**ART. 8 PARC FERME**

Le parc fermé sera situé Rue Jules Letellier – à proximité du P.C. - à 7120 Vellereille-les-Brayeux  
**GPS entrée parc : 50°22'45.50" N - 4°09'06.35" E**

Il sera accessible le **dimanche 06 mai**, à partir de **08H00** par ordre de numéros de départ (**2 voitures par minute**).

**(Vérifier votre heure d'entrée sur le tableau d'affichage officiel se trouvant dans la salle).**

**ART. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu le **samedi 05 mai** de **14h00 à 17h00** à l'intérieur de la salle communale et le **dimanche 06 mai** entre **6h55 et 7h25** (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront demandé l'autorisation à la direction de course)

Elles se dérouleront : **dans la salle communale – Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.**

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

**AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B. :** Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP-.." requis)**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

**RAPPEL :** Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démon, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

**ART. 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES**

**Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Elles auront lieu le **05 mai**, entre **14h30 et 18h30** à l'intérieur de la salle communale selon le timing demandé lors de votre passage à la table **1** des vérifications administratives.

(Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Elles auront lieu le **06 mai**, entre **07h00 et 07h30** à l'intérieur de la salle communale.

**Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent **lors du passage au V.A.**

Les éventuelles VT finales se feront dans la **Cour de l'école jouxtant le PC course ou à proximité de la salle**

## ART. 11 DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, **devront** être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (fin de manche) à la Direction de Course.

## ART. 12 OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la manche en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Dans la cour de l'école à proximité de la salle.**

## ART. 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : **30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Salle Communal sise Rue A. Bastin à Vellereille-les-Brayeux.**

### Coupes aux :

- 1<sup>er</sup> Equipage Estinnes Auto Club
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement **PH S/R**
- 1<sup>er</sup> de la Division **PH S/R** (pilotes et co-pilotes)
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement **PH Classic** (3 classes confondues)
- 1<sup>er</sup> de chaque classe **PH Classic** (pilotes et co-pilotes)
- 1<sup>er</sup> du classement de la Division **PH Classic** (3 classes confondues – pilotes & co-pilote)
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement Division **4**
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division **4**
- 3 premiers de la Division **4** (pilotes et co-pilotes)
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1<sup>er</sup> équipage féminin (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 3 premiers de chaque classe des Divisions **1, 2 et 3** (pilotes et co-pilotes)
- 5 premiers du classement des **D1, 2 et 3 confondues** (pilotes et co-pilotes)

## ART. 14 DIVERS

Road Book d'assistance & Panonceaux "assistance" vous seront remis lors de votre passage aux vérifications administratives.

Le Programme sera disponible dès le samedi **05 mai à 14h00** à la salle Communale pour la somme de **3,00 €**, l'accès à la spéciale étant gratuit.

### Restauration :

- **Friterie** à proximité de la salle communale
- **Le « Mile Luce »** au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- **Snack « L'Elégance »** Place du Bicentenaire à Haulchin .
- **La Crédence** sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- **Friterie l' Estinoise** Chaussée Brunehaut 173, 7120 Estinnes (en face de la Commune )
- **« Aux Délices d'Antant » Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119**  
mail : [jp.liem@hotmail.com](mailto:jp.liem@hotmail.com)

### Hôtels - logements:

- **La Fleur de Lin** Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes (à 1,5 Km du PC course) [www.fleurdelin.be](http://www.fleurdelin.be) Tel : +32.(0) 64/441-942
- **Orange Hôtel** (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche) Chaussée du Pont de Sart, 238 7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)  
Tél : +32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87
- **Les Volets Verts** 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : +32 (0) 64/333.147
- **Les Grands Près** gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)  
Tel : +32 (0) 71/555.078 [www.leggrandpre.be](http://www.leggrandpre.be) GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"



Club organisateur : **ESTINNES AUTO CLUB** Date : **06 / 05 / 2018**

N°

Epreuve : **RS LEPTINES 2018**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 22/03/2018 et au plus tard le 03/05/2018 à Estinnes Auto Club 113 Rue des Trieux B/ Estinnes ou par mail à [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com) ou faxer au +32 (0)64/330-811

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>		<b>ORDRE D'INSCRIPTION</b>
le / / 2018	le / / 2018	<b>CLASSE</b>		

**PILOTE/CONDUCTEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Homme / Femme  
(\*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « ..... »

Né(e) le :

Adresse :

n° :

Code postal :

Localité :

Accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM :

E-mail :

	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

**CO-PILOTE / PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Prénom :

Homme / Femme  
(\*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « ..... »

Né(e) le :

Adresse :

n° :

Code postal :

Localité :

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM :

E-mail :

	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque(immatriculation) n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : ....cc

Compagnie d'assurance :

N° de police :

<b>DIVISION</b>	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc)	Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 2000 cc)	Min. A4	Classe 3 (+ de 2000 à 3500cc)		Min. A3	
	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)	Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 à 3500cc)	Min. A3
	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc)	Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 à 3500cc)	Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc)	Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc.) non limités si moteur /culasse origine- si pas, limités à 3500cc)	Min. A3	Classe 15 (=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc - Pneus routiers obligatoires)	Min. A3
<b>CLASSE</b>	Division PH Classic	Classe 16 (de 0 à 1600 cc)	Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc)		Min. A4	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine - si pas, limitée à 3500cc)							
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L (Cylindrée non limité si moteur/culasse d'origine - si pas, limitée à 3500cc)							

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : **"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance"**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ...../...../2018

[.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

N°

## Copies de vos licences "sportives 2018"

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

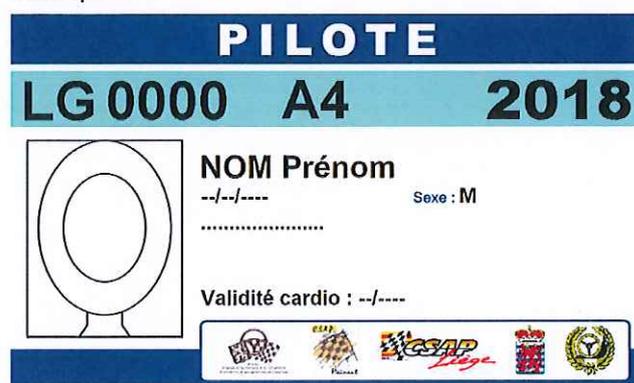
### Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation (\*) de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « **année** »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « **photo** »  
Exemple :



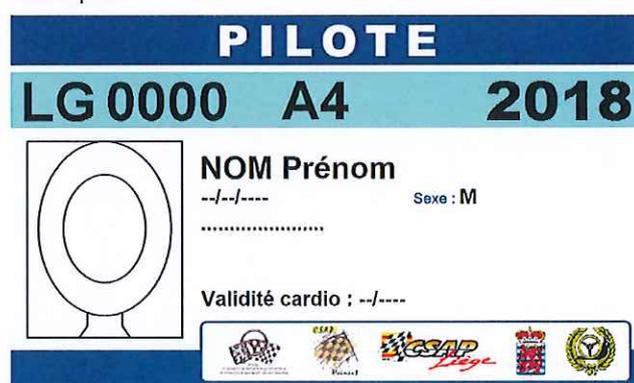
### Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation (\*) de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « **année** »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « **photo** »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation(\*) de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, dans le cadre ci-dessous, le numéro d'immatriculation (N° de plaque) du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

(\*) L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.**

Epreuve : **RS LEPTINES 2018**

N° :

Date : **06 / 05 / 2018**

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Homme / Femme  
(\*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « ..... »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....									

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Homme / Femme  
(\*biffer la mention inutile)

Si pseudonyme : « ..... »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....									

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque (immatriculation)	N° de châssis	Cylindrée	Div	Clas
			cc		

### Compagnie d'assurance :

### Police n :

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		Divers :	
Extincteur		* <b>Passeport ASAF PH n°</b>	
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque/ HANS		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		Commissaire Technique	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence n° :	
Ornement extérieur		Visa des vérifications administratives :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Sièges			

\* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

**Passage aux VT le jour de l'épreuve : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur  
(avant le 05/05/2018)**

Joindre votre palmarès SVP au verso.

Epreuve : **RS LEPTINES 2018**

Date : **06 / 05 / 2018**

N° :

## VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :					Signature :			
Si pseudonyme : « ..... »														
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

### COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :					Signature :			
Si pseudonyme : « ..... »														
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type		
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>													

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L (ASAF) ou "TP-L" (ASAF)

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque (immatriculation)	N° de châssis	1 <sup>ère</sup> Année de Fabrication ou d'homologation FIA/ASN

Compagnie d'assurance :

Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	Extincteur
Eclairage	Casque
Ceintures de sécurité / Harnais	Pneumatiques
	Divers :
	EN ORDRE .
	NON CONFORME .
	<b>Commissaire Technique</b>
	Licence N° :
	Nom/Cachet :
	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>